CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E168762** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/02/2009

Raison sociale : SATURN RENOVATION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/03/2023

Capital : 50 000

18 RUE DU DOUBS
67100 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2009 B 418

Siret : 510 630 544 00029

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4030358

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64038076

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64038076

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 88 40 20 20 **Fax :**

Portable : 07 60 95 91 41

Responsabilité légale :
KHATSCHATURJAN GAGIK PRÉSIDENT / KHATSCHATURJAN DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : saturn.renovation@gmail.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 400 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	17	07/12/2023
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	15/05/2025
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	14	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/08/2026 08:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.